



LÉGENDES DES VOSGES DU NORD

VOL.1

Une résidence de création d'un « tour de contes »
mettant en valeur le patrimoine oral local

Marché à procédure adaptée
Articles L.2123-1, R2123-1
et suivants du code de la commande publique

Maître d'ouvrage
SYCOPARC – Parc naturel régional des Vosges du Nord
Maison du Parc / Le château – 2 Place du Château
67290 LA PETITE-PIERRE
Tél. 03 88 01 49 59

Echéance de remise de l'offre : 13/01/25 à 18h00

Un projet proposé avec le soutien



PRÉSENTATION DU PROJET

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord propose depuis 2022, une saison de spectacles vivants qui se déroulent dans les musées des Vosges du Nord. *Les petites histoires des Vosges du Nord*, invite des conteurs professionnels à raconter des histoires pouvant être mises en lien avec l'histoire, la culture et le patrimoine des musées.

Les objectifs de ce projet sont multiples :

- **Valoriser le patrimoine local**
- **Dynamiser les musées**
- **Créer une saison de spectacles vivants dans les musées**

La programmation se complète également par des rendez-vous contés proposés directement par les sites et musées des Vosges du Nord.

La volonté des sites et musées participants à l'opération est de faire correspondre au maximum la thématique des contes à l'environnement et à leurs thématiques propres. Conscient qu'une adaptation complète et totale est peu réaliste, le service médiation et culture propose, pour compléter cette dynamique, une résidence de création d'un tour de conte sur une thématique transversale.

Cette résidence a pour but à terme d'être proposée tous les deux ans et de s'adapter à différentes thématiques.

[+ d'informations sur le Parc naturel régional des Vosges du Nord](#)

[+d'informations sur le Pôle médiation et culture.](#)

[+ d'information sur les Petites histoires des Vosges du Nord.](#)

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord cherche pour sa première résidence de création de tour de conte un/une conteur/conteuse professionnelle.

Le but de cette résidence est la création d'un spectacle de contes mettant en valeur le patrimoine oral local et pouvant s'adapter à la contrainte d'espaces différents.

Le spectacle ainsi créé doit pouvoir se décliner aussi bien en **balade contée** qu'en **spectacle fixe**. Il doit être économe en moyen technique pour des raisons d'espaces souvent réduits dans les musées.

La durée du spectacle créé doit se tenir entre 60 et 90 min maximum.

La thématique du spectacle est le légendaire local, qu'il conviendra de réinterpréter et d'intégrer dans des trames narratives du conte. Le spectacle créé ne vise pas à mettre en valeur l'ensemble du légendaire des Vosges du Nord, mais à la création d'un spectacle cohérent et attractif, offrant un aperçu.

Le spectacle créé sera intégré à la programmation 2025 des Petites histoires des Vosges du Nord.

Le temps de la résidence de conte doit également permettre de proposer une formation aux médiatrices culturelles sur deux jours à l'utilisation du légendaire autour de soi.
Le projet inclut en outre la prestation de l'artiste pour que sa parole soit enregistrée, afin de permettre la création de capsules contées.

2. MISSIONS ET LIVRABLES ATTENDUS

La mission principale est la création d'un spectacle en tour de conte et la tenue d'une formation pour des professionnelles de la médiation.

Pour mieux cerner les partenaires de l'opération une réunion préalable est prévue en janvier 2025 avec l'artiste retenu.

Pour cette mission **Légendes des Vosges du Nord Vol.1** les livrables attendus sont :

- Une présentation du projet artistique
- Un spectacle en tour de contes
- Deux jours de formation
- Deux représentations pour les partenaires institutionnels (sortie de résidence)
- Deux représentations intégrées dans les Petites histoires des Vosges du Nord 2025.
- Texte de présentation du spectacle
- Enregistrements de la voix pour les capsules contées.

3. DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION

La résidence se déroulera en trois phases.

Une phase d'immersion prévue du **03 au 07 mars 2025**. Le but de cette semaine est la rencontre de personnes ressources du territoire, et d'accéder aux sources documentaires permettant la création du spectacle. Des déplacements sont à prévoir sur le territoire des Vosges du Nord.

Une phase de création du spectacle qui peut se faire à distance à partir des sources documentaires collectées.

Une phase de restitution/animation, prévue du **14 au 20 avril 2025** et comprenant :

- Deux jours de formation au conte les 14 et 15 avril 2025
- Deux spectacles tests dans des musées partenaires les 16 et 18 avril.

Cette phase a également pour but de promouvoir le spectacle de tour de conte et permettra d'inviter des professionnels de la diffusion du spectacle en Grand Est.

Le spectacle sera ensuite intégré à la programmation des Petites Histoires des Vosges du Nord 2025.

4. LES PARTENAIRES

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord assure la maîtrise d'ouvrage, la coordination du projet et sa communication, l'organisation des réunions du comité pilotage, la mise en relation avec les sites et acteurs locaux.

Les partenaires impliqués pour la mise en œuvre du projet :

- Des Equipements Découverte du patrimoine avec une Structure d'Accueil (EDSA) volontaires (musées, sites patrimoniaux) ;
- Les partenaires institutionnels qui cofinancent le projet et participent à son orientation au sein du comité de pilotage (DRAC, Région Grand Est, Communauté européenne d'Alsace) et en relaient la communication ;
- Les autres acteurs culturels du territoire qui peuvent potentiellement être mobilisés (centres culturels, médiathèques...), et les structures médico-sociales du nord de l'Alsace pour les volets des publics empêchés et l'association Tôt ou t'Art ;
- Les offices de tourisme du territoire ;
- Les communes ou communautés de communes sur lesquelles sont implantés les EDSA participants.

L'organisation des journées de rencontre sera fixée lors de la réunion de démarrage du projet.

5. DOSSIER DE CONSULTATION

Présentation du dossier

Dans le cadre de leur **candidature**, les artistes candidats devront fournir les pièces suivantes :

- une lettre de candidature et, en cas de groupement, l'habilitation du mandataire par ses cotraitants complétées, datées et signées (imprimé DC1 ou tout document, éventuellement établi sur papier libre) ;
- la déclaration du candidat (formulaire DC2 ou équivalent) entièrement complétée, datée et signée comportant :
 - montant du chiffre d'affaires global de l'entreprise réalisé sur les 3 dernières années,
 - les attestations d'assurance responsabilité civile et responsabilité professionnelle en cours de validité.

Dans le cadre de leur offre, les artistes candidats devront fournir le dossier suivant :

- **Une note d'intention et méthodologique sous une forme libre (limitée à 3 pages maximum).**
- CV et références de l'artiste (et personnes associées le cas échéant).
- Un devis détaillé par phase, intégrant l'ensemble des coûts et postes de dépenses (honoraires, coûts de production, frais de déplacement *per diem*, avec les coûts HT et TTC le cas échéant, si soumis à TVA. Renseigner le tableau intitulé **FORFAIT DE REMUNERATION – DPGF**.
- Un acte d'engagement (formulaire ATTR11).
- Le présent appel à candidature paraphé, daté et signé.

Indemnité de l'artiste pré-chiffrée à : 6 500 € TTC. Les offres attendues doivent prendre en compte ce cadre budgétaire. L'enveloppe inclut les honoraires artistiques (immersion, conception, médiation, production), les frais de déplacement et d'hébergement, les frais de production (matériaux, fournitures ...).

À noter que cette indemnité n'inclut pas les prestations de spectacles entrant dans le cadre des Petites histoires 2025.

Elle n'inclut pas non plus la production et la captation des capsules audio qui fera l'objet d'un autre appel d'offres.

L'artiste devra attester non seulement de compétences et de références dans le domaine artistique d'une part, mais également d'une sensibilité aux questions environnementales et patrimoniales. Le candidat est libre de s'associer avec une ou plusieurs personnes pour enrichir sa proposition, à condition que leurs interventions soient prévues dans le budget confié.

L'artiste devra être autonome dans ses déplacements (tout comme les autres artistes de la programmation), musées et sites partenaires étant situés dans des communes qui ne sont pas toutes desservies par des transports en commun.

En cas de groupement conjoint, l'acheteur se réserve la possibilité d'exiger la requalification du groupement conjoint en groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Remise de la candidature

L'acheteur acceptera la transmission des documents par voie papier.

Les offres pourront être présentées sous pli cacheté, avec la mention suivante : « Marché – résidence Tour de contes, légendes Vosges du Nord, 2025 » - Ne pas ouvrir »

Les plis pourront être envoyés :

- par courrier, à l'adresse suivante :

Parc naturel régional des Vosges du Nord
Candidature « Petites histoires des Vosges du Nord »
A l'attention de Loïc HERGOTT
Château – 2 Place du château
67290 LA PETITE PIERRE

- par mail, au format PDF de moins de 5 Mo à l'adresse : l.hergott@parc-vosges-nord.fr

- ou déposés contre récépissé : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, à la même adresse.

Date limite de réception des candidatures

La date limite de réception des candidatures est fixée au **13/01/2025 à 17h00.**

Les dossiers qui seraient transmis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date indiquée ne seront pas retenus et seront éliminés d'office de la procédure.

Validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixées au présent cahier des charges.

Exécution des prestations

La mission devra être achevée au plus tard le **30 avril 2025.**

Analyse et jugement des candidatures et des offres

L'analyse des offres, proprement dite, sera effectuée dans les conditions prévues par le code de la commande publique. Elle sera réalisée en fonction des critères pondérés exposés ci-dessous :

- Adéquation de la proposition artistique avec les enjeux et objectifs de la démarche (appréciée notamment au regard de la note d'intention et méthodologique) : 40 %
- Adéquation des compétences, des moyens mobilisés et de la cohérence du budget avec les enjeux et objectifs de la mission : 30 %
- Prix de l'offre : 30 %

6. CESSION DES DROITS

L'artiste retenu cède au maître d'ouvrage, le Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord, à ses partenaires, à titre gratuit ses droits patrimoniaux liés à l'œuvre :

- Droit de représentation à un public
- Droit de reproduction : fixer et reproduire l'œuvre sur un support physique

Cession des droits pour une durée de 10 ans sans exploitation commerciale de l'œuvre.

En cas d'exploitation commerciale, les modalités de cession des droits patrimoniaux seront négociées avec l'auteur.

Il autorise également, le SYCOPARC et ses partenaires à prendre des photographies ou films, des représentations et ainsi à fixer, enregistrer et diffuser voix et images à des fins de promotion et de communication sur tout type de support et par tous moyens (connus ou inconnus à ce jour), pour la France entière.

Tout projet présenté, exposé, diffusé par le SYCOPARC mentionnera obligatoirement le nom de l'artiste et de ses éventuelles équipes.

7. SÉLECTION DE L'ARTISTE

Profil recherché

- Un/une artiste ayant un fort intérêt pour les pratiques collaboratives et/ou performatives.
- Démontrant une démarche artistique tournée vers les questions de territoire rural et de transmission, de participation.
- Ayant une production artistique.
- Démontrant une capacité à interagir avec les partenaires locaux (associatifs, culturels, éducatifs, sociaux) et à s'impliquer dans une mission d'action culturelle.

Il est noté que :

- Outre la maîtrise du français, celle de l'allemand et de l'alsacien constitue un plus.
- L'artiste doit être autonome dans ses déplacements et son hébergement (titulaire du permis de conduire et doté d'un véhicule propre).

Informations complémentaires sur les attentes et modalités de sélection

Les artistes sont libres de s'associer avec une ou plusieurs personnes pour enrichir leur proposition, à condition que leurs interventions soient prévues dans le budget confié.

Le champ de la création est celui du spectacle vivant, ouvert à la pluridisciplinarité, au partage et travail en réseau.

Le projet se fait en collaboration avec les sites retenus et leurs équipes. L'artiste veillera donc particulièrement à intégrer cette dimension partenariale dans sa démarche.

L'artiste veillera également dans la mesure du possible à intégrer des éléments du patrimoine oral local dans sa proposition de programmation.

Une présélection des candidatures sera présentée au comité de pilotage du projet qui associera des représentants du Parc naturel régional des Vosges du Nord, des Communes et Communautés de Communes, des associations précitées, de la Communauté européenne du Bas-Rhin, de la Région Grand Est et de la DRAC qui financent le projet, et de personnalités qualifiées de la création contemporaine.

Seront appréciés pour sélectionner l'artiste retenu :

- Ses références antérieures sur ce type d'opération.
- Sa connaissance des réalités du territoire, du fonctionnement des petits musées en milieu rural et des pratiques de leurs publics.
- Sa compréhension de la mission demandée (une note d'intention de 3 pages maximum).

Renseignements

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les artistes candidats devront s'adresser aux services suivants :

Renseignements administratifs :

Monsieur François GOETZMANN
Directeur adjoint du Parc des Vosges du Nord
f.goetzmann@parc-vosges-nord.fr
Tél : 03 88 01 49 61
06 28 10 32 65

Renseignements techniques :

Monsieur Loïc Hergott
Chargé de mission médiation culturelle
Courriel : l.hergott@parc-vosges-nord.fr
Tél : 03 88 01 49 59
07 48 85 18 86

A....., le.....

Le Titulaire (mention « lu et approuvé » + cachet)

Le candidat